

Eurofins Cerep

Société Anonyme au capital de 75.660 euros
Siège social : 2 Rue du Professeur Gargouil
86600 Celle l'Evescault
353 189 848 RCS Poitiers

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2026

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 30 juillet 2026 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Paul RATCLIFFE de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Nomination de Monsieur Baber QAZI en qualité d'administrateur de la Société,
- Pouvoirs pour les formalités.

I – Constatation de la démission de Monsieur Paul RATCLIFFE de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société

Nous vous informons que, par courrier en date du 4 juin 2026, Monsieur Paul RATCLIFFE a informé les membres du Conseil d'Administration et la Société de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société, au plus tard le 31 août 2026.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que cette démission prendra effet lors de la présente Assemblée Générale appelée à se prononcer sur son remplacement.

II – Nomination de Monsieur Baber QAZI en qualité d'administrateur de la Société

Nous vous proposons de procéder au remplacement de Monsieur Paul RATCLIFFE, démissionnaire, et ainsi de voter favorablement à la nomination de Monsieur Baber QAZI en qualité de nouvel administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Paul RATCLIFFE.

Si vous votez favorablement à cette résolution, Monsieur Baber QAZI exercera ses fonctions pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2031.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a décidé de ne pas allouer de rémunération au titre des fonctions d'administrateurs de la Société.

III – Pouvoirs pour formalités

Il vous est enfin proposé au titre de la troisième résolution de conférer tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'Administration